

**25.02.2021 : recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2021/2022**

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2021/2022.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#). Le test est prévu pour le 9 juillet 2021.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Hautes écoles	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	316	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	888	190	61	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	17	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	1054	320	90	40	324	76	--	--
UniFR	317	125	--	--	--	--	--	--
UniGE*	991	500	134	50	--	--	--	--
UniL*	861	480	--	--	--	--	--	--
UniNE*	109	70	--	--	--	--	--	--
UniZH	1633	272	167	50	269	90	83	20
UniZH-Track LU	78	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	131	40	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>6395</b>	<b>2152</b>	<b>452</b>	<b>172</b>	<b>593</b>	<b>166</b>	<b>83</b>	<b>20</b>

\* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

**Lien :**

- Site internet de [swissuniversities](#)